

Intitulé LA GESTION DES ABSENCES : CONSEQUENCES SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL, LE COMPTEUR TEMPS.

Objectifs

- ◆ Identifier les différentes situations d'absences et la diversité des conséquences sur la vie du contrat de travail
- ◆ Maîtriser les incidences en termes de gestion du temps, des congés, et des solutions de remplacement

Pré-requis : Pas de prérequis spécifique

Programme

- Introduction :
 - Actualité des textes légaux et conventionnels sur la gestion du temps,
 - Notions de temps de travail effectif et de suspension du contrat de travail ;
- L'ouverture du droit à s'absenter :
 - L'inventaire des absences conventionnelles dans le secteur (UNIFED, 51, 66, CHRS) : Notions et rappel des obligations réciproques,
 - Les temps de repos : Pauses – coupures – repos quotidien - repos hebdomadaire- repos compensateur de remplacement – contrepartie en repos – récupération – jours de RTT,
 - Les absences particulières :
 - ⇒ Le temps partiel en raison des besoins de la vie familiale,
 - ⇒ Compte épargne-temps,
 - ⇒ Le mi-temps thérapeutique,
 - ⇒ Le temps d'astreinte ;
- L'incidence des absences sur les « compteurs » individuels :
 - Compteur ancienneté : Avantages liés à l'ancienneté et progression de carrière,
 - Compteur congés payés : Ouverture et durée des congés,
 - Compteur temps :
 - ⇒ Cadre hebdomadaire, ou pluri-hebdomadaire : les absences et les modes de décompte du temps de travail sur la quinzaine, le cycle, ou l'annualisation (modulation et jours de RTT)
 - ⇒ Décompter les heures supplémentaires et les heures complémentaires
 - Compteur paye et indemnisation : Maladie – AT – maternité - congés payés – jours fériés travaillés ;
- Le remplacement des salariés absents :
 - Le CDD de remplacement : à terme précis ou imprécis, la rédaction du contrat, le renouvellement ou la succession de CDD,
 - La question des avenants temporaires aux CDI à temps partiel,
 - L'application du droit de priorité des temps partiel (cumul CDI et CDD) ;
- La question de la rupture du contrat de travail (conditions et procédures de licenciement) :
 - L'absence faute disciplinaire : Retards, abandon de poste, et absence injustifiée,
 - L'absence liée à l'état de santé : Longue maladie, invalidité, inaptitude.

Date (s) :

22 octobre 2018

Lieu : Dijon ou Besançon

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs (*) :

280 € (Adhérent)

360 € (Non-Adhérent)

Public :

Directeurs, décideurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines.

Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;
Etude de cas concrets avec les participants ;
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation à chaud
Evaluation à froid
Elaboration d'un bilan de stage

Modalités de sanction de l'action de formation :

Emargement par demi-journée
Attestations individuelles de formation

Intervenant :

Me Louis-Philippe BICHON,
Avocat spécialisé en droit du travail dans le secteur sanitaire, social et médico-social, conseiller juridique en contentieux prud'homal.

(*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)

Service formation URIOPSS BFC

Maison de l'ESS, 7 rue Léonard de Vinci—25000 BESANCON

Tel : 03.81.82.18.13 — www.uriopss-bfc.fr — formation@uriopss-bfc.fr

Organisme enregistré sous le numéro 43 25 000 21 25 auprès de la Préfecture de Franche-Comté